

Charte du Réseau d'Education Varois pour l'Environnement et la Solidarité, « R.E.V.E.S »

Date septembre 2013

Préambule

Le Réseau d'Education Varois pour l'Environnement et la Solidarité est né d'une volonté de fonctionner en réseau au sein du département du Var, du fait de son extension et d'un besoin de lieux fédérateurs sur le territoire permettant une communication et une mutualisation aisées. Par son fonctionnement en réseau, il réunit ses signataires autour d'une volonté commune d'échanger, de communiquer, de se rencontrer, de mutualiser leurs compétences et de se professionnaliser. L'objet principal est de faciliter et faire progresser l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la solidarité dans le Var. Ce réseau a pour vocation de favoriser la synergie entre tous les acteurs de la transition vers un monde écologique et humain.

1 Objet de la charte

Les signataire de la Charte souhaitent en signant cette charte, non exhaustive et évolutive, afficher leurs identités, leur projet commun, leurs valeurs et leurs références en terme d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la solidarité. Les signataires de la charte en approuvant ses termes, s'inscrivent dans une démarche d'implication active à la vie du réseau. Ils s'engagent notamment à communiquer et à mettre à jour les données et informations les concernant sur l'ensemble des supports de communication du réseau.

2 Le Réseau d'Education Varois pour l'Environnement et la Solidarité : valeurs et définitions

Les signataires de la charte soutiennent les valeurs suivantes :

- Le respect des personnes, de notre environnement et des générations futures
- La solidarité locale et/ou internationale
- L'ouverture au monde et aux échanges culturels

Ce réseau constitue un carrefour d'échanges et de partenariats au sein du département soutenu par les structures et personnes actives dans l'un ou plusieurs des 3 domaines suivants :

- **Environnement-éducation-science** : associations de protection de l'environnement, d'éducation à l'environnement, les collectivités territoriales et services de l'Etat, les organismes publics de recherche et d'éducation impliqués dans ces activités tel que l'éducation nationale, les enseignants, les muséums, les maisons de l'environnement, les écomusées, les écofermes, les parcs naturels. (liste non exhaustive)
- **Agro-écologie, Economie sociale et solidaire locale ou internationale, préservant notre environnement** : les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation biologique, les AMAP (Association de Maintien à l'Agriculture Paysanne), les acteurs du commerce équitable, de l'artisanat local, les entreprises et coopératives de services sur les énergies renouvelables, l'écoconstruction, l'habitat écologique, les paysagistes, urbanistes et architectes, les fondations et mutuelles. (liste non exhaustive)
- **Social-solidarité-éducation-culture-art-patrimoine** : associations sur la solidarité locale et internationale, structures d'éducation populaire et de la cohésion sociale, acteurs de la préservation de notre patrimoine, enseignants, éducateurs, artistes et organisateurs d'évènements culturels. (liste non exhaustive)

3 Objectifs

- Contribuer à un meilleur rayonnement de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la solidarité au sein du département au travers des actions menées par les acteurs de ce réseau.
- Regrouper l'ensemble des compétences et des moyens en matière d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la solidarité afin de faire connaître et comprendre les richesses et fragilités de ce territoire, conserver et transmettre et plus généralement permettre au plus grand nombre de s'approprier ses valeurs et ses connaissances.
- Favoriser la synergie entre tous les acteurs de la transition vers un monde écologique et humain

4 Missions du réseau : Interne et externe

4.1 Missions internes

- 1) Développer la communication entre les acteurs de ce réseau
- 2) Faciliter la mise en place de groupes de travail afin de développer des projets collectifs
- 3) Favoriser la mutualisation des ressources, l'échange de compétences et d'expertises à travers la réalisation de projets communs
- 4) Favoriser la professionnalisation des acteurs de ce réseau
- 5) Apprendre à décider et agir ensemble de manière à faire émerger des projets de grande envergure. L'utilisation d'outils propices à faire émerger l'intelligence collective, sans rien imposer, sera préférée. Une charte relationnelle pourra favoriser cette expérience.

4.2 Missions externes

- 1) Les signataires de la charte s'orientent prioritairement auprès d'un large public :
 - Le grand public, les publics prioritaires, les écoles, les centres de loisirs, les établissements sociaux et médico-éducatif, les entreprises, les associations, les institutions (collectivités territoriales et structures des pouvoirs publics), les médias. (liste non exhaustive)
- 2) Les signataires de la Charte ont vocation à assurer et relayer les engagements de la présente Charte auprès de tous les publics les actions du réseau

5 Moyens

- Mise en commun de ressources et de compétences selon la volonté et la possibilité du signataire
- Programmation de rencontres régulières du réseau (groupes de travail et comité de suivi)
- Mise en place d'outils électroniques d'information et de communication destinés aux acteurs du réseau et aux différents publics
- Création d'outils de communication pour tous les publics : identité visuelle, annuaire, édition de dépliants, plaquettes et divers supports.
- Organisation d'évènements fédérateurs et développements de projets
- Mise en place de journées de formation

6 Animation et gouvernance

Le réseau s'adresse aux personnes morales et physiques. Le collège physique est ouvert à toute personne intéressée par l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la solidarité. Le collège moral s'ouvre aux associations, collectivités territoriales, services de l'état, établissements scolaires, entreprises.

L'animation du Réseau d'Education Varois pour l'Environnement et la Solidarité est assurée par le comité de suivi et par les groupes de travail.

Le comité de suivi est composé de 5 à 15 personnes. Il pourra être constitué de 5/6 de membres représentant le collège moral et au moins 1/6 représentant le collège physique. Le comité de suivi s'efforcera de prendre ses décisions par consensus dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun. Le consensus est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas de veto ou d'opposition forte.

Les membres du comité de suivi pourront se renouveler par entrée de nouveaux membres et sortie selon les critères ci-dessous :

- Participation au comité de suivi et/ou à un ou plusieurs groupes de travail
- Assiduité
- Respect des principes de fonctionnement

Parmi les signataires de cette charte, des groupes de travail pourront se constituer selon les besoins. Les propositions des groupes de travail seront présentées au comité de suivi.

Le comité de suivi fondateur de ce réseau et de cette charte est :

Association Environnement et Partage, Association Energie Forever, Association Mer Nature, Association Les Petits Débrouillards, Association Planète Sciences Méditerranée, Association Tremplin, Association Le Naturoscope, Association Graine PACA, Service environnement du Conseil Général du Var.

La liste des personnes souhaitant participer à ce comité de suivi sera remise à jour annuellement et librement consultable.

7 Comité ressource

Un comité ressource pourra être constitué avec si possible des acteurs des trois champs cités dans l'article 2. Sa fonction sera d'aider aux grandes orientations thématiques et d'apporter un regard critique sur les productions. La sélection de ce comité ressource se fera en accord avec le comité de suivi.

8 Adhésion

Toute demande d'adhésion au Réseau d'Education Varois pour l'Environnement et la Solidarité se fera par écrit (fiche adhésion) sur le site internet du R.E.V.E.S : www.reves83.fr

Les critères d'adhésion sont les suivants :

- Des activités et valeurs conformes à l'esprit de la charte et à l'intérêt général
- Une volonté de s'impliquer dans des projets et de mutualiser ses moyens et ses compétences ou tout simplement une volonté de soutenir ces projets.

Nous distinguerons différents types de signataires :

- Signataires actifs : participants au comité de suivi et aux groupes de travail
- Signataires ressources : membres du comité ressource
- Signataires sympathisants : soutenant moralement les actions de ce réseau et pouvant y participer

La signature à la charte et la participation à ce réseau est gratuite. Les signataires s'engagent simplement à communiquer et à mettre à jour les données et informations les concernant sur l'ensemble des supports de communication du réseau.

9 Actions réalisées : conventions

Les futures actions organisées en partenariat au sein du Réseau d'Education Varois pour l'Environnement et la Solidarité pourront si besoin faire l'objet de conventions particulières signées entre les parties. Chaque convention précisera notamment la nature de l'opération, ses objectifs, les partenaires, le plan de financement.

10 Durée

La présente charte est établie pour une durée indéterminée. Toutefois elle ne présente pas de caractère exhaustif et pourra être amenée à évoluer. Elle pourra ainsi être soumise à modification selon les modalités décrites ci-dessous.

11 Modification

La présente charte peut être modifiée, la modification devra être acceptée par au moins la majorité des signataires pour être validée. Le texte prendra effet un mois après cette notification.

12 Retrait

Chaque signataire est libre à tout moment de se retirer de la présente charte. Ce retrait se fera par lettre exposant les motifs de celui-ci à contact@reves83.fr

13 Signature

La signature d'un citoyen se fait directement via son inscription sur le site internet.

Les structures devront, après avoir rempli la fiche adhésion sur le site internet, renvoyer la charte signée à contact@reves83.fr

Nom de la structure :

Nom de la personne représentant la structure :

Date :

Signature de la structure :